

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 192

présenté par
M. Maurice Leroy

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 1 à 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de maintenir le caractère strictement partagé de la compétence Tourisme entre les collectivités territoriales, cet amendement vise à supprimer tout chef de filat de la région en ce domaine.